

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins **75 expulsions** de **9 lieux de vie informels**



Au moins **38 personnes exilées arrêtées** lors des expulsions



Au moins **23 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s** rencontré.e.s**



Au moins **145 tentes** dont au moins 9 remplies d'affaires personnelles volées



Au moins **36 couvertures, 5 chaises et 10 matelas volés**, ainsi que **111 palettes** et beaucoup de bois, essentiel pour se réchauffer autour de feux

Les faits de violences systémiques subies par les personnes exilées enregistrées par HRO :

- Lors de toutes les opérations d'expulsion des lieux de vie, les agents de police étaient surarmés (LBD, matraques...)
- Les **13, 18 et 27 février**, ils ont utilisé leurs matraques pour secouer les tentes et inciter les personnes exilées à en sortir. Les forces de l'ordre criaient «**allez, on sort**», «**tu bouges**» ou encore «**allez levez vous**», sans même solliciter un traducteur.



- Les **2, 9 et 15 février**, les forces de l'ordre ont repoussé les personnes exilées au delà d'un fossé rempli d'eau. Les personnes ont dû traverser le fossé tout en portant à bout de bras leurs tentes et autres effets personnels.
- Le **27 février**, un CRS s'est réjoui de voir les agents de nettoyage détruire les abris des personnes exilées en s'écriant «**bravo!**».

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de janvier alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne sont pas menées quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée par le département et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

- Le **13 février**, un agent de la Police Nationale et un traducteur ouvrent une tente sans prévenir son occupant au préalable.
- Le **27 février**, un lieu de vie a été entièrement vidé par la société de nettoyage mandatée par l'État pour intervenir lors des expulsions. Tout le matériel permettant aux personnes de survivre sous les ponts a été volé : tentes, couvertures, effets personnels...



Ces stratégies de harcèlement contribuent à rendre la vie à la frontière impossible pour les personnes exilées. Elles entrent dans le cadre de l'application de politiques dissuasives motivées par des arguments racistes tels que ceux portés par lesdits « gardiens de la paix » : «on peut pas accueillir toute l'Afrique » (un CRS, le 27 février).

Chiffres concernant les entraves et/ou intimidations des forces de l'ordre envers HRO :

Ce mois-ci, HRO a comptabilisé 59 tentatives d'entrave et/ou d'intimidation, dont :



5 contrôles abusifs



Les membres ont été filmés sans avoir été prévenu.e.s au moins 7 fois et 7 fois avec des téléphones personnels

Les faits d'intimidations et/ou de violence subies et enregistrées par HRO :

- Le **7 février**, un CRS s'est vu contraint d'abandonner le contrôle d'identité auquel il s'apprêtait à procéder lorsque l'équipe HRO le questionne sur les bases juridiques l'autorisant à le réaliser.
- Les **7, 13, 15, 18 et 29 février**, des agents de police ont filmé les opérations d'expulsion avec leurs téléphones personnels. Lorsque les membres HRO rappellent au CRS le caractère illégal de la captation d'image d'une personne privée sans son accord, il répond : **«si je le fais c'est que j'ai le droit»**.



- Les **13, 15 et 27 février**, des CRS ont bousculé et attrapé des membres de l'association par le bras pour les inciter à quitter le lieu de vie.
- Le **29 février**, l'un d'eux, surarmé, s'est moqué : **«on aurait dû prendre le pshit pour les faire fuir eux [HRO]»**.

Les abus de pouvoir des autorités envers les équipes HRO sont monnaie courante pour intimider les membres et limiter leur travail de documentation. Ainsi, pour invisibiliser les violences institutionnelles à la frontière, les autorités n'hésitent pas à outrepasser leurs droits.